

VOTRE COTISATION A L'APF POUR 2019 / 2020

Les membres reçoivent les Cahiers et les Lettres. Ils sont invités à manifester leur intérêt à l'égard de leur Association professionnelle en versant une cotisation annuelle qui aide à couvrir les frais d'édition de ces publications (minimum : 15 €) CCP APF Paris 11083-76F.

*Si vous n'avez pas réglé votre cotisation pour 2019, c'est encore possible de le faire !
Et pour être ponctuel, pourquoi ne pas régler dès à présent votre cotisation pour 2020 ?*

**Merci d'envoyer votre chèque libellé à l'ordre de l'APF
à Monsieur le Trésorier de l'APF - 47 rue de Clichy - 75009 Paris**

Nom et prénom :	
Adresse postale complète :	
Adresse électronique :	
J'adhère aux Statuts de l'APF* : ma signature	
Je cotise pour l'année 2019 : 15,00 €	€
Je cotise pour l'année 2020 : 15,00 €	€
* N'oubliez pas de signer. Vous pouvez nous demander un exemplaire des Statuts.	
Total	€

VOTRE INSCRIPTION A LA PASTORALE NATIONALE 2020

de l'Association des Pasteurs de France du 29 au 31 mars au Fiap à Paris

**Cette fiche d'inscription doit être envoyée avant le 1^{er} mars 2020
à Monsieur le Trésorier de l'APF - 47 rue de Clichy - 75009 Paris
accompagnée obligatoirement d'un chèque à l'ordre de l'APF**

Nom et prénom :	
Adresse complète :	
Adresse électronique :	
Délégué(e) de :	Union d'Églises :

L'APF, prenant à sa charge la moitié des frais réels des membres dont la cotisation est à jour, demande toutefois une participation individuelle selon les indications figurant dans ce tableau. Les frais de voyage seront remboursés au tarif SNCF 2^{ème} Classe, sur présentation de justificatifs.

Veillez marquer le cadre pour lequel vous souhaitez vous inscrire et calculer votre prix :

Dimanche 29 mars		Dîner 10 €	Chambre à 1 personne : 30 € Chambre à 2 personnes : 15 €	Total : €
Lundi 30 mars	Déjeuner 10 €	Dîner 10 €	Chambre à 1 personne : 30 € Chambre à 2 personnes : 15 €	Total : €
Mardi 31mars	Déjeuner 10 €			Total : €

Droits d'inscription (obligatoire)	Total : 5 €
Total	€